Décision 00-D-29 du 05 juillet 2000

relative à des pratiques anticoncurrentielles dans le secteur du traitement de l'amiante

Posted on: 22 août 2000 | Secteur(s) :

AGRICULTURE / AGRO-ALIMENTAIRE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Ministre délégué aux finances et au commerce extérieur
Dispositif(s)	Sanction pécuniaire Sursis à statuer
Entreprise(s) concernée(s)	Syndicat du désamiantage et de la décontamination-GETAP, CERI Hydroserv

Lire

le texte intégral de la décision
49.16 Ko